

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2020

Membres Présents : Mesdames BRES Catherine, MALLET Annie, MOULIERE Gilberte, MICHEL Élisabeth, MOURGUES Nadine, NIEL Delphine, REDONDO Alexia et Messieurs, CABANEL Alain, CHARLES David, DONNADILLE Willy, DUIVON Michel, JEAN Christophe, SAINT-LEGER Sébastien, TRIBES Yanick, et VIGNE Michel.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel VIGNE, Maire.

Secrétaire de Séance : M. JEAN Christophe.

TRANSFERT DU PLU A ALES AGGLOMERATION

Le maire demande à la secrétaire générale d'exposer la situation de cette compétence. Elle indique que si rien n'est fait, le PLU deviendra une compétence de l'Agglomération au 01/01/2021. En revanche, un blocage peut être réalisé si 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération.

Il convient donc de se positionner.

Le maire explique que si on laisse partir le PLU, nous n'aurons plus la main mise sur l'urbanisation de la commune. Les décisions se prendraient alors à Alès, sans forcément tenir compte des particularités des territoires. Ainsi nous n'aurions plus la maîtrise du foncier. Pour toutes ces raisons, il propose de voter contre ce transfert

La délibération est adoptée à l'unanimité

DEFINITION DES CAS D'ESTER EN JUSTICE

La secrétaire expose que c'est un complément à la délibération donnant délégation générale au Maire. Dans cette première délibération, un accord était donné au maire d'ester en justice dans les conditions définies par le conseil municipal. Il faut donc définir ces autorisations d'actions.

Chacun s'accorde à dire qu'il convient de donner toute liberté au Maire pour agir en défense au nom de la commune, sans forcément réunir le conseil.

Un avis a été pris auprès de maître AUDOUIN concernant la rédaction de cette délibération afin de lister les délégations données au maire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN DU GR

Cette question est ajournée et remise à l'ordre du jour du prochain conseil car il convient en préalable d'avoir l'avis du conseil départemental avant d'approuver l'ébauche de plan modifiant le tracé, ce qui n'est pas le cas, à ce jour.

Cette affaire ne donnera pas lieu à délibération

POINT FINANCIER

Une balance des comptes est remise aux élus afin de faire un point sur la situation budgétaire. La secrétaire expose que la situation est saine puisque excédentaire dans les 2 sections. La trésorerie est également en bonne santé car les subventions sont désormais toutes rentrées.

M. CHARLES indique qu'il faut toutefois être raisonné et raisonnable car il s'agit des chiffres de l'année et qu'il faudra les rapprocher des déficits de l'année 2019.

Monsieur le Maire acquiesce et informe qu'il a rendez-vous avec le percepteur pour faire le point sur les possibilités d'investissement en 2021

MUR DE SOUTÈNEMENT DU CHEMIN DU LAUZAS

Monsieur le Maire informe que le chemin qui soutient la voirie au chemin de Lauzas est en piteux état. Une première reprise avait été opérée il y a plusieurs années mais les précipitations de septembre 2020 ont à nouveau mis à mal sa base.

Plusieurs devis ont été demandés et examinés et c'est l'entreprise SOUBRAS qui a été retenue.

Michel VIGNE indique qu'il a rencontré le sous-préfet qu'il lui a fait comprendre qu'une DETR serait possible.

Un dossier sera donc monté dès le lendemain.

La délibération est adoptée avec 14 voix pour et 1 abstention

CITY STADE

Comme prévu dans le programme, la réalisation d'un city stade devrait voir le jour en 2021. Afin d'épauler la commune dans ce projet, il a été décidé d'avoir recours à un maître d'œuvre.

2 cabinets ont été consultés et le cabinet CEREG a été choisi par la CAO.
Il convient d'acter ce choix par délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité

AMENDE DE POLICE :

La discussion est ajournée car renseignement pris auprès du conseil départemental, les dates buttoirs ont été décalées pour cause de COVID. Il conviendra de délibérer plus tard.

ACHAT ORDINATEUR :

Il était prévu au budget primitif d'acheter un nouvel ordinateur. Monsieur le Maire indique que 1000€ avait été inscrit au budget.

La société 30110informatique nous en propose un à 404.91ht.

Le Maire propose de donner suite à sa proposition.

La délibération est adoptée à l'unanimité

APPEL A PROJET DU SMEG :

Comme à l'habitude, le maire indique que le SMEG nous propose un partenariat afin de poursuivre le programme d'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et de les coordonner à des travaux d'éclairage public.

Bien que cette dernière compétence ait été transférée à l'agglomération, nous pouvons encore agir lorsque les travaux relèvent de l'extension.

Dans ce cadre, le SMEG fait un appel à projet qui coûterait 60 388€ pour 237 492€ de travaux.

Chacun s'accorde à dire que c'est difficilement refusable et qu'il conviendra d'inscrire cette dépense pour le prochain budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité

SUBVENTIONS :

Le maire indique qu'il a reçu 2 nouvelles demandes de subventions.

La FNATH qui demande une subvention exceptionnelle pour les 100 ans de l'association. Le Maire propose 300€

L'association NICARAGUA a qui l'on verse 150€ chaque année. Le maire demande son maintien.

L'association des maires ruraux a mis en place une cagnotte solidaire pour les sinistrés des intempéries et inondations de septembre. Le maire propose d'y adhérer à hauteur de 300€.

La délibération est adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est question du cimetière car nos agents sont allés en formation.

Gilberte MOULIERE en retrace les grandes lignes après débriefing avec Fabienne HUGON et Pascale MAYEN.

Il faudrait garder 2 parcelles pour en faire un terrain commun, qui est obligatoire. Comme nous avons peu de concession à vendre, il faudra éviter de les vendre en amont et les conserver pour une vente décès après décès.

Il faut réfléchir à la récupération de certaines concessions à l'abandon et enfin, il faut envisager un agrandissement.

Il ressort du débat que les parcelles ne seront désormais vendues qu'au cas par cas, à l'occasion d'un décès et non plus en amont.

Le Maire demande que soit réfléchi l'agrandissement qui faisait partie du programme électoral, en vue d'un prochain conseil et du montage du budget 2021.

- Le maire propose l'achat d'un défibrillateur, qui sera obligatoire au 1^{er} janvier dans les ERP. Il conviendra de le commander rapidement. Cet achat sera corroboré par une formation de nos agents et élus aux premiers secours.

L'ensemble du personnel sera formé plus 4 élus volontaires : Elisabeth MICHEL, Gilberte MOULIERE, Alexia REDONDO et Alain CABANEL

- La MNT propose une rencontre élu/agent pour discuter d'un partenariat avec une participation employeur.
- Déco de Noel : le maire propose que le budget alloué traditionnellement aux feux d'artifices, et non employé cette année pour cause de COVID, serve à l'achat de quelques illuminations pour Noel
- Dossier NARO : la famille NARO avait demandé que la mairie participe à une extension de réseau AEP au Naïzadou. Le devis de la REAAL faisant état de plus de 68 000€, le maire expose qu'il est inconcevable de donner suite à cette requête

La séance est levée à 21 heures 20